Nations Unies A/64/604

Assemblée générale

Distr. générale
22 décembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Point 156 de l'ordre du jour
Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

Page

I. Introduction 3
II. Exécution du mandat 3
A. Considérations générales 3
B. Exécution du budget 3
C. Activités d'appui de la Mission 5
D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats 5
III. Exécution du budget 36
A. Ressources financières 36
B. Répartition mensuelle des dépenses 37
C. Autres recettes et ajustements 37
D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . 38
IV. Analyse des écarts 38
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre 41

09-66380 (F) 220110 220110

Merci de recycler

Résumé

Le présent rapport rend compte de l'exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009.

La corrélation entre les dépenses de cet exercice et l'objectif de la Mission est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats et organisés par composante (composante civile opérationnelle, composante état de droit et composante appui).

Exécution du budget

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009.)

Catégorie	*Montant alloué*	*Dépenses*	*Écarts*	
			Montant	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	65 011,0	38 258,8	26 752,2	41,2
Personnel civil	110 621,3	105 561,4	5 059,9	4,6
Dépenses opérationnelles	22 379,7	24 703,1	(2 323,4)	(10,4)
Montant brut	**198 012,0**	**168 523,3**	**29 488,7**	**14,9**
Recettes provenant des contributions du personnel	15 278,4	15 295,3	(16,9)	0,1
Montant net	**182 733,6**	**153 228,0**	**29 505,6**	**16,1**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	**198 012,0**	**168 523,3**	**29 488,7**	**14,9**

Ressources humaines : occupation des postes

Catégorie	*Postes approuvés*[a]	*Postes prévus (moyenne)*	*Taux de vacance (pourcentage)*[b]
Observateurs militaires	38	23	39,5
Police des Nations Unies	1 565	597	61,9
Unités de police constituées	500	280	44,0
Personnel recruté sur le plan international	605	309	48,9
Personnel recruté sur le plan national	2 037	1 179	42,1
Volontaires des Nations Unies	162	83	48,8
Postes de temporaire[c]			
Personnel recruté sur le plan international	3	2	33,3
Personnel recruté sur le plan national	1	1	–

[a] Effectif maximum autorisé.
[b] Compte tenu du nombre de postes pourvus et du nombre de postes approuvés, mois par mois.
[c] Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le budget relatif au fonctionnement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 (exercice 2008/09), présenté dans le rapport du Secrétaire général en date du 14 mai 2008 (A/62/687), s'élevait à un montant brut de 198 012 000 dollars (montant net : 182 733 600 dollars). Il devait permettre de financer les dépenses afférentes à 38 observateurs militaires, 2 065 membres de la police, dont 500 membres d'unités de police constituées, 608 fonctionnaires recrutés sur le plan international, dont 3 à des postes de temporaire, 2 038 agents recrutés sur le plan national, dont 1 à un poste de temporaire et 28 administrateurs, et 162 Volontaires des Nations Unies. Au paragraphe 23 de son rapport daté du 5 juin 2008 (A/62/781/Add.18), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant de 198 012 000 dollars pour l'exercice 2008/09.

2. Par sa résolution 62/262, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 198 012 000 dollars (montant net : 182 733 600 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2008/09. Le montant total a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

3. Le mandat de la MINUK a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999).

4. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de faciliter, en attendant un règlement définitif, l'instauration au Kosovo d'une autonomie et d'une auto-administration substantielles.

5. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice considéré, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après, relatifs à la composante civile opérationnelle, à la composante état de droit et à la composante appui.

6. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2008/09, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget de l'exercice 2008/09. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits qui avaient été prévus.

B. Exécution du budget

7. Le montant brut total des dépenses de fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2008/09 s'inscrit à 168 523 300 dollars (montant net : 153 228 000 dollars), à rapprocher du montant brut total de 198 012 000 dollars (montant net : 182 733 600 dollars) des crédits approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/262 aux fins du fonctionnement de la MINUK pendant ledit exercice.

8. Au cours de l'exercice budgétaire, la Mission s'est employée, autant que possible, à œuvrer au renforcement des capacités des institutions locales afin qu'elles puissent fonctionner de manière démocratique et autonome, de façon à assurer à tous les habitants du Kosovo une vie paisible et normale. La composante état de droit a poursuivi son action relative à la réforme des systèmes judiciaire et pénal et au maintien de l'ordre.

9. Durant l'exercice 2008/09, la priorité a été accordée à la mise en place d'institutions démocratiques, responsables, professionnelles et impartiales, qui puissent assurer la protection des droits des minorités, notamment la liberté de circulation et le droit au retour des personnes déplacées. La Mission s'est également attachée à promouvoir l'intégration régionale, le passage à une économie de marché, l'amélioration des relations avec Belgrade et le renforcement de la coopération avec les organisations internationales.

10. La priorité a aussi été accordée au renforcement des capacités locales, l'objectif étant de progresser dans la mise en place d'un système judiciaire et d'un système pénal impartiaux ainsi que d'une force de police professionnelle et multiethnique. La Mission a également continué de s'acquitter de ses fonctions stratégiques en matière de suivi et d'intervention, tout en préparant le transfert des responsabilités.

11. Au nombre des évènements importants qui ont eu des répercussions sur l'exécution du mandat, il convient de citer le déploiement de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX). EULEX a été déployée dans tout le Kosovo, le 9 décembre 2008, pour opérer sous l'autorité générale de l'Organisation des Nations Unies et dans le cadre défini par la position de neutralité de l'Organisation, ainsi que dans le respect de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Comme suite à une déclaration publiée le 26 novembre 2008 au nom du Conseil de sécurité par son président (S/PRST/2008/44), EULEX a pris en charge la pleine responsabilité opérationnelle de la police, de la justice et de la douane. En conséquence, la police et le Département de la justice de la MINUK ont mis un terme à leurs activités.

12. Par ailleurs, du fait de l'entrée en vigueur de la Constitution du Kosovo le 15 juin 2008, puis de la consolidation de l'autorité du Gouvernement du Kosovo sur les institutions locales, la MINUK n'était guère plus en mesure de s'acquitter de ses fonctions administratives intérimaires. En l'absence d'un accord des autorités du Kosovo, la Mission ne pouvait pas continuer d'assurer le contrôle opérationnel de la plupart des domaines fonctionnels qui relevaient de son autorité.

13. L'action menée par la MINUK pour améliorer les relations entre Belgrade et Pristina n'a pas permis d'obtenir tous les résultats attendus. Cette situation s'explique principalement par la déclaration d'indépendance du Kosovo et le refus des parties de participer, par la suite, à un dialogue direct.

14. Pour tenir compte de la nouvelle donne sur le terrain, le Secrétaire général a décidé de réaménager la structure et le profil de la MINUK, ainsi qu'il l'a indiqué dans les rapports qu'il a adressés au Conseil de sécurité le 15 juillet 2008 (S/2008/458) et le 24 novembre 2008 (S/2008/692). La Mission a été reconfigurée et ses opérations considérablement réduites. C'est ainsi que, s'agissant des dépenses de personnel et des dépenses opérationnelles, le rapport sur l'exécution du budget fait apparaître des écarts importants qui tiennent à la reconfiguration et au processus de désengagement de la Mission. Dans la déclaration de son président en date du

26 novembre (S/PRST/2008/44), le Conseil de sécurité a favorablement accueilli le rapport en date du 24 novembre (S/2008/692) dans lequel le Secrétaire général l'informait de l'état d'avancement de la reconfiguration de la MINUK.

C. Activités d'appui de la Mission

15. Au cours de l'exercice budgétaire, la Mission a adopté des mesures d'efficacité consistant notamment à ramener de 145 à 110 le nombre des serveurs. Elle a aussi pleinement mis en œuvre des programmes d'entretien préventif des bâtiments, qui ont permis de réaliser des économies de l'ordre de 34 % à Pristina, Mitrovica, Belgrade et Skopje pour les services d'entretien et de 18 % pour les fournitures d'entretien. La Mission a pleinement appliqué le programme d'adaptation aux conditions hivernales en procédant, dans les délais, aux réparations et à l'entretien, et a réalisé ainsi des économies de l'ordre de 17 % en ce qui concerne les coûts des services collectifs. Elle a également assuré une utilisation plus efficace du système de suivi des véhicules et de la consommation de carburant en améliorant la collecte des données et en réduisant les erreurs qui se produisent dans le système de suivi de la consommation de carburant.

D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : composante civile opérationnelle

16. Au cours de l'exercice considéré, la composante civile opérationnelle de la Mission a continué, autant que possible, d'œuvrer au renforcement des capacités des institutions locales afin qu'elles puissent fonctionner de manière démocratique et autonome, de façon à assurer à tous les habitants du Kosovo une vie paisible et normale. La priorité était de progresser dans la mise en place d'institutions démocratiques, responsables, professionnelles et impartiales qui protégeraient les droits des minorités, notamment la liberté de circulation et le droit au retour. La Mission entendait aussi œuvrer à l'amélioration des relations de Pristina avec Belgrade, à l'intensification de la coopération avec les organisations internationales, ainsi qu'à l'intégration régionale et au passage à l'économie de marché. La résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité est restée en vigueur mais la capacité de la MINUK à s'acquitter de ses fonctions d'administration provisoire a nettement diminué à la suite de la déclaration d'indépendance des Institutions provisoires d'administration autonome en février 2008 et de l'adoption et de la mise en œuvre, en juin 2008, de la nouvelle Constitution du Kosovo, qui ne reconnaît pas l'autorité du Représentant spécial du Secrétaire général. Il en est résulté que la MINUK n'a pas pu, sans le consentement des autorités du Kosovo, s'acquitter pleinement de ses tâches d'administration provisoire. La nouvelle réalité qu'ont engendrée ces événements s'est ressentie sur les indicateurs de succès et sur les produits que la Mission avait prévu d'exécuter. Le Secrétaire général, dans ses rapports du 12 juin et du 24 novembre 2008 (parus respectivement sous les cotes S/2008/354 et S/2008/692), a informé le Conseil de sécurité de la nécessité de reconfigurer la présence internationale civile au Kosovo. Dans le cadre de cette reconfiguration, le Département de l'administration civile et le Bureau des communautés, des retours et des minorités de la MINUK ont cessé leurs activités en août 2008. La MINUK a continué de veiller à la coordination de la mise en œuvre du mandat grâce à sa collaboration avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

(OSCE), qui constitue une composante séparée de la MINUK chargée du renforcement des institutions et de la démocratie et de la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit (pilier III), notamment en ce qui concerne l'Inspection de la police du Kosovo, de la représentation des minorités, de la lutte contre la violence sexiste et de questions concernant les communautés et du retour des personnes déplacées.

Réalisation escomptée 1.1 : Stabilité, efficacité et caractère démocratique des Institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo, en faisant respecter les droits communautaires et en assurant la responsabilisation, l'impartialité et le professionnalisme

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Les 15 ministères, les 33 municipalités et les 2 institutions centrales qui constituent les Institutions provisoires d'administration autonome respectent strictement les conditions prévues par le Cadre constitutionnel et la législation applicable en ce qui concerne l'utilisation de toutes les langues officielles (en 2006/07 : 10 ministères, 15 municipalités et les 2 institutions centrales respectaient ces normes; en 2007/08 : 10 ministères, 15 municipalités et les 2 institutions centrales; en 2008/09 : 15 ministères, 33 municipalités et les 2 institutions centrales).	La MINUK a attiré l'attention des autorités gouvernementales locales et centrales sur des problèmes touchant le respect des conditions prévues concernant l'utilisation des langues officielles et a mené des activités de suivi de façon régulière jusqu'en août 2008. Après cette date, le suivi au niveau central n'a plus été possible; il s'est poursuivi au niveau municipal, mais seulement partiellement, la réorganisation ayant entraîné une réduction des effectifs. L'OSCE a assuré un suivi par écrit, principalement au niveau central, afin de rappeler aux ministères leurs obligations en matière d'utilisation des langues, ainsi que dans le cadre de réunions organisées avec la commission linguistique et le groupe central de contrôle de l'utilisation des langues officielles du Ministère des services publics. La MINUK et l'OSCE ont établi qu'aucun des ministères, municipalités et institutions centrales ne respectait strictement les conditions prévues concernant l'utilisation des langues officielles.
Les Institutions provisoires d'administration autonome respectent strictement la législation relative à la fonction publique (recrutement, mesures disciplinaires, promotion et transfert, action positive en vue d'assurer l'équilibrage des effectifs féminins et masculins ainsi que la représentation des minorités, gestion financière et gestion des achats).	La MINUK, en collaboration avec la Commission des nominations aux postes de haut niveau et le Comité de contrôle interne, est intervenue à plusieurs reprises à la suite d'infractions. Elle a continué de suivre les dossiers concernant les minorités au niveau municipal avec les autorités locales et les bureaux municipaux des communautés. L'OSCE a effectué un suivi auprès de l'Inspection de la police du Kosovo et lui a fourni des conseils sur l'application des mesures disciplinaires, afin de veiller au plein respect de la législation applicable. L'OSCE a aussi supervisé les audiences disciplinaires tenues par le Comité des nominations et de discipline des officiers de police de rang élevé, pour veiller au respect des règles juridiques.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : (oui/non ou nombre)*	*Observations*
Examen des lois et circulaires ministérielles et municipales et des décisions pour assurer le respect, au besoin, par une intervention directe des lois et politiques relatives aux langues officielles	Non	Du fait de l'entrée en vigueur de la Constitution du Kosovo, la MINUK n'a pas pu poursuivre ses activités sans le consentement des autorités du Kosovo. L'OSCE a continué de mener des activités de contrôle. Elle a supervisé l'élaboration, l'adoption et l'application des lois municipales et des instructions administratives et donné l'alerte sur de possibles infractions aux normes internationales, en particulier à la Charte européenne de l'autonomie locale. L'OSCE a examiné 40 projets de loi et de règlement à la lumière des normes relatives aux droits de l'homme et aux droits communautaires et des principes de l'état de droit et a fait part de ses observations aux rédacteurs.
Participation à 360 réunions d'assemblées municipales, 1 200 réunions de comités municipaux et 1 500 réunions de conseils d'administration pour suivre les progrès réalisés, prêter conseil en vue de promouvoir la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme et des droits des minorités, et intervenir au besoin	12	Réunions d'assemblées municipales
	1 188	Réunions de comités municipaux
	48	Réunions de conseils d'administration
		Jusqu'en août 2008, la MINUK a participé à toutes les réunions d'assemblées municipales et de comités municipaux; sa participation a ensuite été sporadique jusqu'en novembre 2008. Les équipes mobiles de la MINUK, dans l'intervalle, ont assisté à quelques réunions lorsqu'elles y étaient invitées. Après la réorganisation, la MINUK a cessé de participer directement à ces réunions, à l'exception des réunions municipales sur la sécurité qui étaient organisées par la MINUK, l'OSCE ou d'autres organisations internationales dans certaines municipalités. La MINUK a présidé des réunions sur ce thème à Štrpce. Les comités ne se sont pas réunis régulièrement et leur mandat n'était pas clairement défini. Toutes les municipalités n'avaient pas mis en place de comité, et la plupart des comités existants n'étaient pas opérationnels. Après l'adoption de la loi sur l'autonomie locale, qui a supprimé le caractère obligatoire des réunions des conseils d'administration, ces réunions n'ont pas eu lieu régulièrement ou pas eu lieu du tout.

Mise au jour des cas d'ingérence politique dans la fonction publique grâce à la supervision de 15 ministères centraux et de 30 administrations municipales, dans le but de promouvoir le respect de la légalité dans la gestion des ressources humaines	Non	Aucune supervision n'a eu lieu au niveau ministériel en raison du retrait de la présence de la MINUK dans les ministères, qui a suivi la fermeture du Département de l'administration civile en août 2008.
Prestation périodique de conseils au Ministère des administrations locales en vue de préparer les textes de lois devant régir l'administration locale et de planifier la décentralisation et la réforme des collectivités locales	Non	Aucune activité n'a été réalisée en raison du retrait complet de la présence de la MINUK dans les ministères, qui a suivi la fermeture du Département de l'administration civile en août 2008. L'OSCE a poursuivi ses activités dans ce domaine en faisant part de ses observations sur les projets de loi sur la gouvernance locale, à la lumière des principes généraux et normes internationales relatifs à la bonne gouvernance.
Prestation périodique de conseils au Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports concernant la protection de 44 sites faisant partie du patrimoine culturel, la reconstruction de 35 édifices religieux endommagés lors des événements de mars 2004, ainsi que la préparation d'une loi sur les zones protégées de la communauté serbe au Kosovo	Oui	Parallèlement à la réorganisation de la MINUK et à son retrait des ministères du Kosovo en août 2008, le Bureau des affaires politiques a continué de servir de centre de liaison avec le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports pour les questions relatives au patrimoine culturel, afin de faciliter les travaux de reconstruction des sites orthodoxes serbes menés par la Commission chargée de la reconstruction dirigée par le Conseil de l'Europe. L'Église orthodoxe serbe et le Ministère serbe de la culture avaient accepté de continuer à participer aux travaux à la condition que la MINUK fasse partie de la Commission. La MINUK a également continué de participer, aux côtés du Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, à la Commission internationale indépendante pour le patrimoine culturel au Kosovo, qui est également dirigée par le Conseil de l'Europe. La MINUK, en coordination avec le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, l'OSCE, la Force de paix au Kosovo et EULEX, a réalisé un suivi de la situation en matière de sécurité autour des sites du patrimoine culturel du Kosovo, notamment 44 sites situés en zone protégée, et a conseillé le Ministère de façon informelle sur des aspects juridiques et pratiques concernant la protection des sites du patrimoine. En outre, la Section de la propriété de l'OSCE a poursuivi son action dans ce domaine en assurant un suivi auprès du Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports et en lui fournissant des conseils pour la protection et la

		reconstruction des sites du patrimoine religieux et culturel et pour l'application de la loi sur le patrimoine culturel promulguée par le règlement n° 2006/02 de la MINUK. L'OSCE a en outre dispensé des conseils au sujet de l'élaboration et de l'application d'une loi sur la protection des sites du patrimoine religieux et culturel, en particulier des sites appartenant à l'Église orthodoxe serbe.
Élaboration de 4 rapports sur la situation politique à l'intention des Institutions provisoires d'administration autonome et du Conseil de sécurité, portant notamment sur l'application des normes pour le Kosovo	4	Rapports produits en coordination avec le pilier OSCE de la MINUK
Formation des membres du Corps de protection du Kosovo en vue d'en améliorer les moyens opérationnels en matière de gestion et d'encadrement ainsi que de recherche et de sauvetage de survivants	Non	Le Corps de protection du Kosovo a cessé ses activités le 20 janvier 2009, avant d'être dissout officiellement le 14 juin 2009. La formation s'est poursuivie tout au long de 2008, mais les cours collectifs comme les cours individuels sont devenus de moins en moins efficaces à mesure que la dissolution approchait.
Participation à 1 144 réunions ministérielles, en présence des secrétaires généraux et des conseils de direction des 15 ministères concernés, contacts hebdomadaires avec des ministres, ministres délégués, secrétaires généraux de ministères et directeurs de départements, ainsi qu'avec le Cabinet du Premier Ministre, de manière à garantir le respect du cadre constitutionnel et de la législation en vigueur	Non	Aucune activité n'a été réalisée en raison du retrait complet de la présence de la MINUK dans les ministères, qui a suivi la fermeture du Département de l'administration civile en août 2008. De la même manière, le pilier OSCE n'a pas participé aux réunions ministérielles, ni à aucune des 15 réunions des ministères. Cependant, l'OSCE a régulièrement fourni des conseils au Bureau consultatif du Cabinet du Premier Ministre sur la bonne gouvernance, les droits de l'homme, l'égalité des chances et la parité entre les sexes ainsi qu'aux bureaux des droits de l'homme de 15 ministères sur les moyens de mieux s'acquitter de leurs obligations dans le domaine des droits de l'homme, notamment s'agissant de l'application des recommandations du Conseil de l'Europe concernant la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales.
Mise au point définitive et exécution d'un plan concerté de transfert, aux institutions qui seront créées dans le cadre d'un règlement politique, d'activités autres qu'essentielles en rapport avec les formalités d'établissement et la délivrance de documents de voyage	Oui	La MINUK, en coopération avec le Ministère de l'intérieur, a achevé de mettre au point un plan concerté de transfert d'activités autres qu'essentielles en rapport avec les formalités d'établissement et la délivrance de documents de voyage. Le plan concerté a été établi dans la perspective d'un règlement politique. En l'absence d'un tel règlement, il a été appliqué de façon unilatérale par le Ministère de l'intérieur,

		qui a décidé d'interrompre la production des documents de voyage de la MINUK et de lancer la production de nouveaux passeports du Kosovo. La MINUK, ne possédant pas de moyens de production en propre, n'a pas pu continuer d'établir elle-même ses documents de voyage.
Aide à l'organisme chargé d'assurer l'égalité des sexes en vue de l'exécution du Programme du Kosovo pour l'égalité des sexes et sélection de consultants en vue de l'exécution de projets dans six domaines prioritaires (main-d'œuvre et protection sociale, culture et médias, enseignement, intégration des femmes à l'économie, santé, relations entre les sexes et prise de décisions)	Non	L'organisme chargé d'assurer l'égalité des sexes n'a pas souhaité coopérer avec la MINUK sur la question de l'exécution du Programme du Kosovo pour l'égalité des sexes.
Formation, en collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, l'OSCE, l'Organisme chargé d'assurer l'égalité des sexes et les organisations non gouvernementales féminines locales, de membres de la société civile locale à l'application des outils d'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes dans le cadre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le but étant de perfectionner le système d'établissement des rapports	Non	La MINUK et son pilier OSCE ont aidé l'organisme chargé d'assurer l'égalité des sexes à préparer un rapport sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Cependant, ce travail n'a eu que peu d'incidence, le Gouvernement ayant refusé d'approuver le rapport de la MINUK au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. La capacité opérationnelle du Bureau des questions de parité entre les sexes ayant considérablement diminué suite à la réorganisation de la MINUK, aucune formation n'a été dispensée pendant la période considérée. En décembre 2008, le Coordonnateur de l'OSCE pour les questions concernant la problématique hommes-femmes a animé la deuxième partie d'une série de six cours portant sur la traite d'êtres humains au Kosovo et sur la violence sexiste, destinés à des représentants de la société civile non-albanais (Serbes du Kosovo et Bosniaques du Kosovo) membres d'organisations non gouvernementales locales spécialisées dans les droits de l'homme et l'égalité des sexes.
Révision, en vue de leur amendement ou de leur promulgation, selon qu'il convient, de 60 à 80 lois adoptées par l'Assemblée du Kosovo et organisation de 10 à 15 commissions chargées, conformément au Cadre constitutionnel, d'examiner les projets de loi dont l'Assemblée est saisie	Non	Après le 15 juin 2008, date d'entrée en vigueur de la Constitution du Kosovo, la MINUK n'a plus reçu ni examiné de lois adoptées par l'Assemblée du Kosovo en vue de leur promulgation, et elle n'a participé à aucune réunion des commissions chargées d'examiner les projets de loi dont l'Assemblée est saisie. Alors que précédemment, la MINUK participait à l'organisation des commissions chargées, conformément au Cadre

		constitutionnel, d'examiner des lois spécifiques dans le cadre du processus législatif normal, il n'existe à présent plus de relations officielles entre l'Assemblée du Kosovo et la MINUK. En outre, la MINUK n'a plus exercé de responsabilités en relation avec les commissions.
Élaboration et promulgation de 25 instruments législatifs, y compris des dispositions réglementaires de la MINUK (lois), des directives administratives, des décisions exécutives, des prescriptions, des orientations générales, des précisions, des règles et des politiques opérationnelles de mise en œuvre des règlements de la MINUK	12	1 règlement, 3 directives administratives, 7 décisions exécutives et 1 précision La MINUK n'a élaboré ou promulgué aucun instrument législatif en 2009. Le chiffre prévu de 25 instruments n'a pas été atteint en raison des changements intervenus sur le terrain.
Élaboration de 150 documents (rapports, mémorandums et autres types de correspondance tels que dépêches, lettres et notes) concernant le transfert des pouvoirs des Institutions provisoires d'administration autonome aux institutions qui seront créées dans le cadre d'un règlement politique	100	Documents ont été établis, principalement au cours de la première moitié de la période considérée; durant la seconde moitié de la période, les autorités du Kosovo ont réduit leurs contacts avec la MINUK et lui ont adressé moins de demandes. Les documents établis étaient des avis juridiques, des lettres d'éclaircissement et des directives et mémorandums juridiques fournis à divers bureaux de la MINUK, à des organisations internationales, aux autorités du Kosovo, à la société civile et aux entreprises.
Élaboration, examen et amendements, selon qu'il convient, de 15 accords bilatéraux ou multilatéraux portant sur des subventions, contrats et mémorandums d'accord	8	Accords et mémorandums d'accord conclus avec EULEX, portant principalement sur des questions liées au transfert de dossiers, de locaux et de biens En outre, la MINUK a examiné 5 additifs à des accords de financement entre la MINUK et l'Agence européenne de reconstruction et 4 amendements à des accords portant sur des subventions conclus avec la Banque mondiale, qui tous ont été signés. La MINUK a examiné 10 mémorandums d'accord conclus avec la Force de paix au Kosovo. Elle a assuré un suivi de tous les autres mémorandums d'accord, particulièrement de ceux portant sur le domaine économique, comme l'Accord de libre-échange d'Europe centrale (ALEEC). Le chiffre prévu de 15 accords et mémorandums d'accord n'a pas été atteint en raison des changements intervenus sur le terrain après le 15 juin 2008.
Mise au point définitive et adoption ou amendement, selon le cas, de 300 règlements, 170 directives administratives et 100 décisions exécutives de la MINUK promulguées entre 1999 et 2006, illustrant la poursuite du transfert de compétences aux institutions locales	Non	300 règlements, 170 directives administratives et 100 décisions exécutives ont fait l'objet d'un suivi, mais n'ont pas été amendés en raison des changements intervenus sur le terrain après le 15 juin 2008.

Mise au point définitive et adoption de tous les textes juridiques, accords internationaux, contrats, accords relatifs à l'assistance technique et accords financiers conclus depuis 1999 (376 règlements et directives administratives de la MINUK, y compris les lois de l'Assemblée promulguées par la MINUK, 151 décisions exécutives et plus de 100 mémorandums d'accord, arrangements conclus avec des donateurs et accords internationaux) en vue du transfert sans heurt des pouvoirs de la MINUK aux autorités internationales et gouvernementales qui lui succéderont	Non	Il n'y a eu aucun transfert officiel de pouvoirs de la MINUK aux autorités locales pendant la période considérée, en raison de la situation particulière qui a suivi l'entrée en vigueur de la Constitution du Kosovo le 15 juin 2008. Néanmoins, 20 règlements et 10 directives administratives pertinents de la MINUK ont été examinés en vue du transfert à EULEX de certaines responsabilités relatives à l'état de droit.
Mise en œuvre d'une campagne d'information pour appuyer les activités des Institutions provisoires d'administration autonome en faveur du renforcement des capacités, notamment au moyen de 18 900 brochures et dépliants, 7 500 exemplaires du magazine bimensuel *Focus Kosovo* (soit au total 90 000 exemplaires et 12 éditions), 15 000 exemplaires de la lettre d'information *Danas I Sutra* (*Aujourd'hui et demain*) (soit au total 180 000 exemplaires et 12 éditions), 463 programmes diffusés à la radio, à la télévision et sur le Web, 15 messages d'intérêt public de 20 secondes chacun diffusé dans le cadre d'émissions télévisées ou sur le Web, 354 podcasts audio, 104 podcasts vidéo, 70 conférences de presse et 205 communiqués de presse, et revues de presse (étude de 356 manchettes matinales, 280 articles de presse et 536 coupures de presse internationale)	Non	Du fait de la réorganisation, la Division de l'information de la MINUK a dû interrompre plusieurs productions à partir d'octobre 2008, notamment celles du magazine *Focus Kosovo*, de la lettre d'information *Danas I Sutra*, de programmes télévisés et radiodiffusés et de podcasts. En février 2009, la Division de l'information de la MINUK a transféré une partie de ses podcasts au Siège de l'ONU. En raison de la réorganisation, notamment du rôle opérationnel accru dévolu aux partenaires de la MINUK, la Division, à partir d'octobre 2008, a cessé d'organiser des conférences de presse hebdomadaires. Elle conserve néanmoins la capacité voulue pour organiser des conférences de presse de façon ponctuelle. Le porte-parole a animé des réunions d'information générale à l'intention de journalistes et de chercheurs.
	29 120	Dépliants et affiches
	2 500	Exemplaires du magazine *Focus Kosovo*
	60 000	Exemplaires de la lettre d'information *Danas I Sutra* (15 000 exemplaires de 4 éditions)
	463	Programmes radiodiffusés
	51	Programmes télévisés
	2	Programmes diffusés à la télévision et sur le Web
	250	Podcasts
	10	Conférences de presse
	10	Communiqués de presse
	352	Manchettes matinales
	280	Analyses des médias
	536	Coupures de presse internationale

	En outre, dans le cadre de la campagne d'information, le site Web de la MINUK (www.unmikonline.org) et son site intranet ont été tenus à jour quotidiennement.

Réalisation escomptée 1.2 : Protection des droits des minorités, y compris la liberté de circulation et le droit au retour

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Toutes les communautés minoritaires continuent d'être représentées au niveau central des structures transférées des Institutions provisoires d'administration autonome (2006/07 : 10,8 %; 2007/08 : 12 %; 2008/09 : 12 %)	Dans le cadre de la reconfiguration de la MINUK, l'administration civile et le Bureau des communautés, des retours et des minorités ont cessé leurs activités en août 2008.
Les communautés minoritaires sont de plus en plus représentées au niveau municipal (2006/07 : 10 %; 2007/08 : 10,9 %; 2008/09 : 12 %)	À l'aide de ses équipes mobiles et de sa composante OSCE, la MINUK a continué de superviser la représentation des communautés minoritaires au niveau municipal. En février 2009, elle a constaté une baisse de la participation des communautés non majoritaires à ce niveau (administration municipale, écoles primaires et secondaires et soins de santé primaires) principalement en raison du boycottage des institutions de la République du Kosovo par des membres de la communauté serbe du pays.
Les dépenses consacrées aux minorités sont en conformité absolue avec les objectifs fixés en matière de répartition équitable des crédits du budget consolidé du Kosovo (2006/07 : 11,9 %; 2007/08 : 12,5 %; 2008/09 : 12,5 %)	Les institutions du Kosovo ont abandonné le système de la répartition équitable des crédits à compter du 1er janvier 2009.
Le nombre de municipalités enregistrant des retours durables est maintenu (2006/07 : 25; 2007/08 : 30; 2008/09 : 30)	Grâce au personnel encore en place au sein du Bureau des affaires politiques et du Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations, la MINUK et sa composante OSCE ont supervisé et appuyé l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies municipales de rapatriement dans les municipalités du Kosovo. Bien qu'il n'ait pas été possible de réaliser totalement les objectifs en ce qui concerne le nombre de municipalités enregistrant des retours durables, celui-ci a été maintenu à 26. La déclaration d'indépendance par les autorités du Kosovo en 2008, associée aux facteurs socioéconomiques, a eu un effet négatif sur le nombre de retours, particulièrement chez les personnes déplacées de la communauté serbe du Kosovo. En juin 2009, 15 municipalités sur 33 avaient adopté la Stratégie municipale des retours pour 2009 (contre 19 sur 30 en 2008). Les équipes de terrain de la MINUK et de l'OSCE ont continué de superviser et d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre par les autorités locales

		des politiques de rapatriement, notamment en contribuant au renforcement des capacités des responsables concernés en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres parties prenantes (2006/07 : 25; 2007/08 : 30; 2008/09 : 26).
Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Supervision de 15 ministères centraux et de 30 municipalités en vue d'accroître la participation et d'assurer la représentation appropriée des minorités dans les structures administratives du Kosovo	Non	Aucune supervision en la matière n'a été effectuée au niveau ministériel par la MINUK, qui n'est plus présente dans aucun ministère depuis la fermeture du Département de l'administration civile en août 2008. La MINUK s'est efforcée, chaque fois que possible, de jouer un rôle de médiateur auprès des représentants des minorités, par l'intermédiaire de son personnel sur le terrain. L'OSCE a poursuivi ses activités au niveau ministériel. En septembre 2008, l'Organisation a entamé des pourparlers avec le Ministre des administrations locales, qu'elle a encouragé à aider les municipalités à interpréter la loi en vigueur sur l'administration autonome locale, en vue de renforcer la protection des communautés. Le 22 octobre 2008, le Ministère a publié des directives suivant les recommandations qui lui avaient été faites par l'OSCE.
Prestation périodique de conseils et sensibilisation du Ministère des communautés et des retours, du Ministère des administrations locales et de 30 municipalités en vue de l'application des normes pour le Kosovo ainsi que du respect du Cadre constitutionnel et des lois en vigueur, l'objet étant d'aider ces institutions à assurer le bon fonctionnement des commissions obligatoires sur les minorités et les retours, qui constituent un dispositif de défense des droits des minorités	Oui	La MINUK a supervisé et appuyé la mise au point et l'application des politiques et des procédures aux niveaux central et local en vue de créer les conditions propices à des retours durables. Au niveau central, elle a, avec l'OSCE, fourni des conseils pendant la révision du Manuel de rapatriement durable commencée en octobre 2008. Au niveau local, les équipes de terrain de la MINUK et l'OSCE ont continué de superviser l'élaboration et l'application des politiques municipales en matière de retours. L'OSCE a également fait des observations sur le projet de stratégie en faveur des communautés et des retours proposée par le Ministère des communautés et des retours pour la période 2009-2013 et présentée au public en juin 2009.
Formulation des politiques et procédures opérationnelles devant régir la réadmission des rapatriés au Kosovo	Oui	La politique relative à la réadmission des personnes appartenant au Kosovo a été adoptée et mise en œuvre dans son intégralité. Grâce à leur personnel présent sur le terrain, la MINUK

		et l'OSCE ont pu suivre la situation en ce qui concerne la réintégration et le rapatriement dans les municipalités du Kosovo.
Prestation périodique de conseils aux Institutions provisoires d'administration autonome concernant la formulation, l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie de réintégration des rapatriés	Non	Aucun mécanisme concret de formulation de conseils n'a été mis en place après la fermeture du Bureau des communautés, des retours et des minorités en août 2008. L'OSCE a continué de suivre l'évolution de la situation concernant la réintégration effective des personnes rapatriées, et a fourni des conseils aux institutions compétentes sur l'application du cadre général existant pour la réintégration de ces personnes.
Prestation périodique de conseils et d'un appui technique aux hauts fonctionnaires du Ministère des communautés et des retours, l'objet étant de renforcer les moyens dont celui-ci dispose pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie propre à favoriser des retours durables, ainsi que des politiques non discriminatoires envers les minorités, et pour réformer de manière systématique l'administration et la gestion dans les domaines de l'élaboration des programmes, des grandes orientations, des droits des minorités de même que du budget et des questions financières	Oui	La MINUK a continué de conseiller le Ministère des communautés et des retours en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre des politiques relatives aux retours en vue de créer les conditions propices des retours s'inscrivant dans la durée. En particulier, la MINUK et l'OSCE ont, depuis août 2008, formulé des observations sur le projet de stratégie en faveur des communautés et des retours pour 2009-2013, élaboré par le Ministère des communautés et des retours en coopération avec le projet « Soutien institutionnel au Ministère des communautés et des retours », financé par l'Union européenne, et ont participé, entre octobre 2008 et juin 2009, à la révision du Manuel de rapatriement durable.
Suivi trimestriel des états de paie de 15 ministères centraux et de 30 administrations municipales, sous la forme de 180 audits ayant pour objet de vérifier si les communautés minoritaires sont bien représentées dans la fonction publique	Non	En raison de la reconfiguration et de la réduction de ses opérations, la MINUK a cessé de superviser les ministères centraux
Examen de toutes les plaintes déposées par des communautés minoritaires et formulation de recommandations au Ministère des administrations locales et au Ministère des communautés et des retours pour que l'accès des minorités aux services de santé et d'éducation soit assuré	Non	À la suite de sa reconfiguration, la MINUK a cessé d'examiner l'ensemble des plaintes déposées par les communautés minoritaires et de formuler des recommandations au Ministère des administrations locales et au Ministère des communautés et des retours pour qu'ils assurent l'accès des minorités aux services de santé et d'éducation. Cependant, l'OSCE a suivi la situation et fourni des conseils visant à assurer l'égalité d'accès aux services, y compris dans les domaines de la santé et de l'éducation, de toutes les communautés.

Examen de rapports mensuels sur la répartition équitable des crédits pour assurer le respect par toutes les municipalités des règlements et des instructions administratives	Non	Les institutions du Kosovo ont abandonné le système de répartition équitable des crédits à compter du 1er janvier 2009. Depuis l'entrée en vigueur de la Constitution en juin 2008 et de la loi sur l'administration locale autonome qui a suivi, il n'a été possible d'examiner aucun rapport financier mensuel sur la répartition équitable des crédits.
Organisation d'une campagne d'information destinée à sensibiliser le public aux questions relatives à la liberté de circulation, au droit de retour et à la protection des minorités, aux communautés et aux droits de l'homme, notamment au moyen de la publication de 7 500 exemplaires du magazine *Focus Kosovo* (soit au total 90 000 exemplaires et 12 éditions), 15 000 exemplaires de la lettre d'information *Danas I Sutra* (*Aujourd'hui et demain*) (soit au total 180 000 exemplaires et 12 éditions), 99 émissions télévisées (52 *Danas I Sutra* et 47 programmes d'information des Nations Unies), 260 émissions diffusées à la radio et sur le Web (5 émissions par semaine pendant 52 semaines), 354 podcasts audio, 104 podcasts vidéo et 15 messages d'intérêt public diffusés dans le cadre d'émissions radiophoniques, télévisées ou sur le Web	Non	La MINUK a cessé la production de plusieurs types de matériel en octobre 2008, ce qui a affecté son activité en matière d'information. Les produits sont indiqués à la ligne de la réalisation escomptée 1.1.

Réalisation escomptée 1.3 : Amélioration des relations entre Belgrade et Pristina

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Signature de protocoles et/ou échange de lettres entre Pristina et Belgrade sur les questions relatives aux personnes disparues, à la culture, à l'énergie, à l'économie, aux transports et aux communications	À la suite de l'entrée en vigueur de la Constitution du Kosovo, aucun protocole n'a été signé entre Pristina et Belgrade dans les secteurs de l'énergie, de l'économie, des transports ou des communications. Certaines questions ont été traitées au niveau multilatéral, dans le cadre notamment de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, de l'Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est et de la Communauté de l'énergie. Le Représentant spécial du Secrétaire général a eu régulièrement, avec de hauts responsables à Belgrade, des entretiens techniques de fond sur les questions touchant au patrimoine culturel et, jusqu'à ce que la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo soit déployée en décembre 2008, sur les problèmes de police, de justice et de douanes.

Réunions de haut niveau entre les deux parties (Belgrade et Pristina) pour examiner les aspects politiques ayant trait à la définition d'un statut (2006/07 : 10; 2007/08 : 12; 2008/09 : 10)	Aucune réunion de haut niveau n'a eu lieu après la déclaration d'indépendance du Kosovo en février 2008, qui a de facto mis fin aux pourparlers relatifs au statut. Les parties ont dès lors refusé de poursuivre les pourparlers directs.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Aide à l'organisation de réunions et participation aux réunions tenues toutes les six à huit semaines entre les Institutions provisoires d'administration autonome et les groupes de travail techniques de Belgrade sur l'énergie, les personnes disparues, les retours et les transports et les communications, ainsi qu'aux réunions de nouveaux groupes de travail et d'autres groupes, comme convenu par les deux parties dans le cadre du processus de dialogue direct	12	Participation aux réunions des groupes de travail sur les personnes disparues (y compris une session plénière). La MINUK a assisté à toutes les sessions auxquelles elle a été invitée par la présidence indépendante, le Comité international de la Croix-Rouge.
Suivi de nouveaux cycles éventuels de pourparlers sur le processus de détermination du statut futur du Kosovo et appui à ces pourparlers, comme autorisé par le Conseil de sécurité	Non	À la suite de la déclaration d'indépendance du Kosovo, le dialogue direct entre Pristina et Belgrade a tourné court, interdisant toute contribution à l'organisation d'une nouvelle série de pourparlers. Ceux-ci n'ont effectivement pas eu lieu.
Réunions d'information et échange d'informations avec les Institutions provisoires d'administration autonome sur l'attitude politique des États qui sont le plus à même d'influer sur le processus de détermination du statut futur du Kosovo et l'évolution de la situation au Kosovo	Non	À la suite de la déclaration d'indépendance du Kosovo le 17 février 2008 et de l'entrée en vigueur de la Constitution du Kosovo le 15 juin suivant, les relations entre la MINUK et les autorités du Kosovo se sont dégradées, comme en témoignent les rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité (S/2008/211, par. 10; S/2008/354, par. 18; S/2008/458, par. 2 et 4; S/2008/692, par. 21).
Formulation de 2 000 avis juridiques et mémorandums en réponse aux demandes en matière de conseils et d'assistance juridiques présentées par tous les protagonistes, notamment les Institutions provisoires d'administration autonome, la société civile, les milieux d'affaires, les organisations intergouvernementales et le corps diplomatique au Kosovo, la Force de paix au Kosovo (KFOR), les tribunaux locaux et internationaux ainsi que la police	1 000	Avis juridiques formulés en réponse aux demandes présentées par les diverses parties prenantes. En raison de l'évolution de la situation sur le terrain et du rôle amoindri de la MINUK, la demande de conseils juridiques émanant d'acteurs extérieurs a décliné.
	3 000	Les demandes d'assistance juridique internationale de la part de tribunaux locaux et internationaux ainsi que de la communauté diplomatique ont été traitées.

Organisation d'une campagne d'information pour sensibiliser le public en ce qui concerne l'amélioration des relations entre Belgrade et Pristina au moyen de 14 400 brochures, 7 500 exemplaires du magazine *Focus Kosovo* (soit au total 90 000 exemplaires et 12 éditions), 15 000 exemplaires de la lettre d'information *Danas I Sutra* (*Aujourd'hui et demain*) (soit au total 180 000 exemplaires et 12 éditions), 354 podcasts audio, 104 podcasts vidéo, 463 émissions diffusées à la radio, à la télévision et sur le Web, 70 conférences de presse et 205 communiqués de presse, et revues de presse (étude de 356 manchettes matinales, 280 articles de presse et 536 coupures de presse internationale)	Non	La MINUK a cessé la production de plusieurs types de matériel en octobre 2008, ce qui a affecté son activité en matière d'information. Les produits sont indiqués à la ligne de la réalisation escomptée 1.1.

Réalisation escomptée 1.4 : Renforcement de la coopération avec la Serbie, les voisins régionaux et les organisations internationales

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Signature avec Belgrade et Podgorica ainsi qu'avec les voisins régionaux d'accords et de mémorandums d'accord sur la coopération policière, la coopération judiciaire, l'environnement, l'éducation et le libre-échange (2006/07 : 4; 2007/08 : 7; 2008/09 : 3)	Aucun accord ni mémorandum d'accord sur la coopération policière ou judiciaire n'a été signé avant que ces portefeuilles ne soient repris par la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo en décembre 2008. Aucun nouvel accord de libre-échange n'est intervenu.
Accroissement de la valeur des exportations vers les voisins régionaux (2006/07 : 6 % des exportations totales; 2007/08 : 10 %; 2008/09 : 13 %)	La seconde moitié de la période considérée a vu une diminution générale considérable des exportations, à la fois en valeur et en volume, en raison de la dégradation des conditions économiques – à la fois globalement et dans la région. Une analyse préliminaire du Fonds monétaire international a montré que cette diminution des exportations se répartirait de façon égale sur tous les partenaires commerciaux du Kosovo, dont la région et l'Union européenne sont les plus importants, chacune représentant environ un tiers des exportations totales du pays en 2008.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Suivi de l'application de 50 mémorandums d'accord et accords signés par la MINUK avec des gouvernements, des bailleurs de fonds et des institutions financières internationales	50	L'application des mémorandums d'accord et accords a fait l'objet d'un suivi.

Suivi et facilitation de la participation du Kosovo et de sa représentation à 15 conférences et initiatives bilatérales et multilatérales sous l'égide du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est	Oui	La MINUK a facilité plus de 20 manifestations relatives à des forums, initiatives et accords internationaux et régionaux pour le compte des autorités du Kosovo. Au cours de la période considérée dans le rapport, aucune conférence du Conseil de coopération régionale/Processus de coopération d'Europe du Sud-Est dans le domaine économique ne s'est tenue. Ce domaine a été essentiellement couvert par d'autres initiatives, telles que l'Accord de libre-échange d'Europe centrale et la Communauté de l'énergie, l'Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est, la Charte européenne des petites entreprises et le pacte sur les investissements de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
Appui à la participation des Institutions provisoires d'administration autonome à des réunions en rapport avec des conventions internationales et des accords bilatéraux ainsi qu'à la signature de ces instruments, et sensibilisation en la matière	Oui	Un appui a été fourni sous forme de facilitation plutôt que de représentation, et d'encouragement des Institutions d'administration autonome à prendre une part plus active dans la négociation d'accords internationaux. De fréquentes réunions ont été organisées avec les institutions du Kosovo et des partenaires extérieurs ainsi qu'avec des représentants des accords internationaux pour débattre de la participation et de la coopération sur ces questions.
Suivi de la participation du Kosovo à des initiatives économiques régionales et à celles de l'Europe élargie, telles que la Communauté énergétique de l'Europe du Sud-Est, l'Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est, l'Espace européen aérien commun et la Charte européenne des petites entreprises	Oui	Depuis la fermeture du pilier de la reconstruction économique de la MINUK qui était sous la responsabilité de l'Union européenne (Pilier IV), la MINUK a pris en main la facilitation de la participation du Kosovo aux initiatives économiques internationales à compter d'octobre 2008. D'octobre 2008 à juin 2009, la MINUK a facilité la participation du Kosovo à 20 réunions internationales officielles concernant les initiatives de la Communauté de l'énergie, de l'Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est et de la Charte européenne des petites entreprises
Organisation d'une campagne d'information pour sensibiliser le public en ce qui concerne l'amélioration des relations entre Belgrade et Pristina au moyen de 14 400 brochures, 7 500 exemplaires du magazine *Focus Kosovo* (soit au total 90 000 exemplaires et 12 éditions), 15 000 exemplaires de la lettre d'information	Non	La MINUK a cessé la production de plusieurs types de matériel en octobre 2008, ce qui a affecté son activité en matière d'information. Les produits sont indiqués à la ligne de la réalisation escomptée 1.1.

Danas I Sutra (*Aujourd'hui et demain*) (soit au total 180 000 exemplaires et 12 éditions), 354 podcasts audio, 104 podcasts vidéo, 463 émissions diffusées à la radio, à la télévision et sur le Web, 70 conférences de presse et 205 communiqués de presse, et revues de presse (étude de 356 manchettes matinales, 280 articles de presse et 536 coupures de presse internationale)	

Réalisation escomptée 1.5 : Passage du Kosovo à une économie de marché

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Les Institutions provisoires d'administration autonome se conforment pleinement au cadre législatif économique et aux instruments de réglementation établis selon les normes de l'Union européenne.	Le respect, par les autorités gouvernementales, du cadre législatif économique a été contrôlé autant qu'il était possible sur la base du cadre juridique existant. Il convient de noter que la nouvelle législation relative aux activités économiques a été adoptée par l'Assemblée du Kosovo après l'entrée en vigueur de la Constitution en juin 2008. Cette législation n'a pas été supervisée par la MINUK.
Les Institutions provisoires d'administration autonome exécutent dans les délais fixés toutes les mesures prioritaires prévues dans le Plan d'action pour un partenariat européen.	En raison de la nouvelle situation créée sur le terrain par la déclaration d'indépendance du Kosovo en février 2008, la MINUK n'a pas été en mesure de faire rapport sur la mise en œuvre, par les Institutions provisoires d'administration autonome, du Plan d'action pour un partenariat européen. La supervision de la mise en œuvre de ce plan d'action a été prise en main par d'autres parties prenantes extérieures, telles que le Bureau de liaison de la Commission européenne.
Le nombre de réunions de conseils d'administration des organes de réglementation et des entreprises publiques augmente (2006/07 : 4 organes de réglementation et 5 entreprises publiques; 2007/08 : 6 organes de réglementation et 9 entreprises publiques; 2008/09 : 9 organes de réglementation et 12 entreprises publiques).	Aucune donnée à jour n'était disponible. Aucun représentant de la MINUK n'a assisté aux réunions de conseils d'administration, le Pilier IV ayant cessé ses activités en juin 2008.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Supervision de l'application par les Institutions provisoires d'administration autonome des recommandations issues des groupes de travail techniques du mécanisme de suivi du Processus de stabilisation et d'association de l'Union européenne, notamment dans les domaines du commerce, des transports, des douanes, de la fiscalité et du développement rural	4	Réunions sectorielles du Mécanisme de suivi du processus de stabilisation et d'association auxquelles la MINUK a participé, sur un total de 11
	2	Séances plénières du Mécanisme de suivi du processus de stabilisation et d'association auxquelles la MINUK a participé, sur un total de 2

		La MINUK a participé à certaines réunions sectorielles et aux séances plénières du Mécanisme de suivi du processus de stabilisation et d'association en tant qu'observateur, essentiellement pour se tenir informée de l'évolution de la situation.
Prestation de conseils juridiques sur la liquidation de 100 des entreprises collectives et de plus de 350 coquilles vides (entreprises collectives partiellement privatisées par l'Agence fiduciaire du Kosovo)	Oui	Établissement de 135 documents juridiques et prestation de conseils juridiques en ce qui concerne les entreprises collectives et la législation en vigueur, et plus particulièrement à l'égard des procès civils en cours à la Chambre spéciale de la Cour suprême pour des affaires liées à l'Agence fiduciaire du Kosovo
Supervision trimestrielle de l'application, par les Institutions provisoires d'administration autonome, du Plan d'action pour un partenariat européen	Non	La MINUK a participé à certaines réunions sectorielles et aux séances plénières du Mécanisme de suivi du processus de stabilisation et d'association en tant qu'observateur, essentiellement pour se tenir informée de l'évolution de la situation
Mise au point définitive et modification, selon qu'il convient, de 300 règlements et directives administratives de la MINUK pour préparer le transfert de responsabilités aux institutions qui seront créées dans le cadre d'un règlement politique	Non	Tous les textes législatifs ont été examinés lors de la période couverte par le rapport précédent et ont été élaborés en prévision du transfert d'autorité. L'échec des négociations a rendu cette activité caduque.
Organisation d'une campagne d'information, en coopération avec l'Union européenne, destinée à sensibiliser le public aux questions économiques, au moyen de 7 500 exemplaires du magazine *Focus Kosovo* (soit au total 90 000 exemplaires et 12 éditions), 15 000 exemplaires de la lettre d'information *Danas I Sutra* (*Aujourd'hui et demain*) (soit au total 180 000 exemplaires et 12 éditions), 463 émissions diffusées à la radio, à la télévision et sur le Web (dont 12 éditions en albanais de l'émission télévisée sur l'économie nouvelle), 354 podcasts audio et 104 podcasts vidéo	Non	La MINUK a cessé la production de plusieurs types de matériel en octobre 2008, ce qui a affecté son activité en matière d'information. Cependant, elle a continué de produire des programmes radio pour renseigner le public sur le passage du Kosovo à une économie de marché. Les produits sont indiqués à la ligne de la réalisation escomptée 1.1.

Composante 2 : état de droit

17. La composante état de droit de la Mission était chargée de s'occuper des réformes judiciaire et pénale, aussi bien que d'assurer le maintien de l'ordre. Elle regroupait les activités menées par les éléments judiciaires et policiers de la Mission en partenariat avec les Institutions provisoires d'administration autonome, y compris le Service de police du Kosovo, l'OSCE, la KFOR et les bailleurs d'aide bilatérale. Pendant l'exercice 2008/09, la priorité a été de renforcer les capacités locales pour avancer vers la mise en place d'une police, d'une justice et d'un système pénal professionnels, impartiaux et multiethniques. La Mission a aussi continué de s'acquitter de fonctions stratégiques de suivi et d'intervention. La nouvelle situation créée sur le terrain par la déclaration d'indépendance de février 2008, puis par

l'entrée en vigueur de la Constitution du Kosovo, a profondément ébranlé l'autorité de la MINUK dans un certain nombre de domaines, dont celui de l'état de droit. Dans ses rapports des 12 juin et 24 novembre 2008 (S/2008/354 et S/2008/692, respectivement), le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité qu'il fallait réorganiser la présence civile internationale au Kosovo. Dans une déclaration présidentielle (S/PRST/2008/44), le Conseil de sécurité a déclaré qu'il accueillait avec satisfaction le rapport du Secrétaire général en date du 24 novembre 2008 (S/2008/692), où étaient indiquées les conditions dans lesquelles l'Union européenne pourrait assumer un rôle opérationnel renforcé dans les domaines de la police, de la justice et des douanes, dans le cadre fixé par la résolution 1244 (1999). L'Union européenne a déployé sa mission État de droit (EULEX) sur tout le territoire kosovar le 9 décembre 2008, et, depuis, elle assume les responsabilités opérationnelles relatives à la police, à la justice et aux douanes. Par conséquent, la police et le Département de la justice de la MINUK ont mis fin à leurs activités.

Réalisation escomptée 2.1 : Progrès vers la mise en place d'une police, d'un système de justice et d'un système pénal impartiaux, professionnels et multiethniques

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Les Institutions provisoires d'administration autonome conservent des pouvoirs exécutifs touchant 7 domaines du secteur de la justice, à savoir les services pénitentiaires, l'accès des minorités à la justice, la lutte contre la discrimination, la défense des droits des victimes et l'assistance à leur apporter, les personnes disparues et la criminalistique, ainsi que les règles régissant l'administration de la justice et du ministère public (2006/07 : 7 domaines; 2007/08 : 7; 2008/09 : 7).	Objectif atteint. Les autorités du Kosovo ont conservé des pouvoirs exécutifs touchant 7 domaines du secteur de la justice, à savoir les services pénitentiaires, l'accès des minorités à la justice, la lutte contre la discrimination, la défense des droits des victimes et l'assistance à leur apporter, les personnes disparues et la criminalistique, ainsi que les règles régissant l'administration de la justice et du ministère public.
Le Conseil judiciaire du Kosovo conserve des responsabilités opérationnelles dans 5 domaines, et reste notamment chargé de recruter les juges et de veiller à ce qu'ils respectent les principes de déontologie, de recruter les procureurs et de veiller à ce qu'ils respectent les principes de déontologie, et d'administrer les tribunaux (2006/07 : 5 domaines; 2007/08 : 5; 2008/09 : 5).	Objectif atteint. Le Conseil judiciaire du Kosovo a conservé, par l'intermédiaire de son secrétariat, des responsabilités opérationnelles dans le domaine de l'administration des tribunaux. Il a conservé, jusqu'à ce qu'il cesse ses activités en janvier 2009, la responsabilité opérationnelle de la déontologie des juges et des procureurs. Le Ministère de la justice a conservé la responsabilité opérationnelle du recrutement des procureurs. La Commission indépendante de la magistrature est chargée de contrôler, à l'échelle de l'ensemble du Kosovo, les antécédents de tous les candidats à des postes de juge ou de procureur. C'est donc elle qui assure le recrutement des juges et des procureurs, au Kosovo, depuis octobre 2008.
Le Groupe de l'inspection judiciaire confie les tâches d'inspection et d'audit à des services distincts, dotés de fonctions indépendantes.	Objectif atteint. Avec effet au 14 juin 2008, le Groupe de l'inspection judiciaire a été subdivisé en un Bureau du responsable des services disciplinaires et un Groupe de l'audit judiciaire. Les tâches d'inspection et d'audit sont donc confiées à des services distincts, dotés de fonctions indépendantes.

Des procureurs locaux appartenant au Bureau des procureurs spéciaux du Kosovo traitent des affaires de criminalité organisée, de traite des êtres humains, de crimes interethniques, de terrorisme et de corruption (2006/07 : 30 affaires; 2007/08 : 40; 2008/09 : 50).	Objectif atteint. Depuis le 9 décembre 2008, c'est le Bureau des procureurs spéciaux de la République du Kosovo, l'EULEX, qui assure la responsabilité opérationnelle de ces activités. Fin 2008, des affaires avaient été confiées à tous les procureurs spéciaux, qui s'occupaient, au total, de 62 affaires graves, parmi lesquelles des affaires d'atteinte à l'égalité des droits, de trafic de stupéfiants, de meurtre, d'enlèvement, de corruption, de traite des êtres humains et de criminalité organisée.
Le pourcentage des membres de communautés minoritaires dans les rangs du Service de police du Kosovo demeure inchangé (2006/07 : 16,1 %; 2007/08 : 16,1 %; 2008/09 : 16,1 %).	Objectif atteint. Le pourcentage de membres des communautés minoritaires a été maintenu à 16,1 % jusqu'au 9 décembre 2008, date à laquelle la police de la MINUK a été réorganisée à la suite du déploiement de l'EULEX, après quoi il est tombé à 15,5 %. Toutefois, 330 policiers serbes du Kosovo qui avaient boycotté la police du Kosovo après la déclaration d'indépendance du Kosovo ont repris le travail en mai 2009. À l'issue de la procédure de sélection lancée par la Commission des nominations aux postes de haut niveau et de la discipline dans la police, le Ministère de l'intérieur a nommé un policier serbe du Kosovo Directeur général adjoint de la police du Kosovo, le 6 février 2009.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Jugement, par des juges internationaux, de 25 affaires de criminalité organisée, de corruption, de traite des êtres humains et de terrorisme, de crimes de guerre et de crimes interethniques, de 10 affaires civiles exceptionnelles et de 20 affaires liées à la Commission des médias	11	Affaires jugées : 2 affaires de criminalité organisée, 2 de corruption, 1 de traite des êtres humains, 1de terrorisme, 3 de crimes de guerre et 2 de crimes interethniques
	2	Deux affaires civiles exceptionnelles ont nécessité l'intervention de juges internationaux pendant la période considérée.
	0	Aucune affaire concernant la Commission des médias n'a été renvoyée par l'Office du Kosovo de la propriété immobilière.
		La baisse du nombre d'affaires est due au fait que l'EULEX assume la responsabilité opérationnelle de ces fonctions depuis le 9 décembre 2008 et que toutes les affaires traitées par la MINUK ont été transférées à l'EULEX en février 2009.
Traitement par la Chambre spéciale de la Cour suprême de 450 demandes civiles ordinaires liées à l'Agence fiduciaire du Kosovo, de 9 000 demandes liées à des listes d'employés, de 300 demandes liées à des liquidations et de 100 appels	227	C'est le nombre d'affaires traitées par la Chambre spéciale de la Cour suprême. Ce chiffre comprend toutes les affaires traitées par la Cour : on ne dispose pas d'une ventilation entre les plaintes ordinaires, celles concernant

		des listes de personnel, celles concernant des liquidations et les appels. La diminution du nombre d'affaires est due au déploiement de l'EULEX, le 9 décembre 2008, et au transfert à l'EULEX, en février 2009, de toutes les affaires en cours.
Après le stade de la mise en examen, poursuites menées par des procureurs non kosovars dans 20 affaires de criminalité organisée, de corruption, de traite des êtres humains, de terrorisme, de crimes de guerre ou de crimes interethniques	89	Nombre total d'affaires ayant dépassé le stade de la mise en examen
	38	Nombre d'affaires toujours en cours au 5 décembre 2008 : 3 affaires de criminalité organisée 19 affaires de corruption 3 affaires de traite des êtres humains 4 affaires de terrorisme 9 affaires de crimes de guerre
Examen et, le cas échéant, ouverture d'enquêtes préliminaires par des procureurs non kosovars concernant tous les cas de crimes de guerre et de disparitions portés à l'attention de la Chambre criminelle par la police de la MINUK (Groupe des crimes de guerre)	2	Deux affaires ont fait l'objet d'un examen et de l'ouverture d'une enquête préliminaire par des procureurs non kosovars concernant des cas de crimes de guerre et de disparitions portés à l'attention de la Chambre criminelle par la police de la MINUK (Groupe des crimes de guerre).
Ouverture par des procureurs non kosovars de 70 à 90 enquêtes préliminaires portant sur des affaires graves ou épineuses ne pouvant être traitées par des procureurs locaux, en rapport notamment avec la criminalité organisée, la corruption, la traite des êtres humains, le terrorisme, les crimes de guerre ou les crimes interethniques	186	Nombre d'enquêtes préliminaires
	109	Nombre de dossiers d'affaires n'ayant pas encore atteint le stade de la mise en examen et restant ouverts au 5 décembre 2008, dont : 9 affaires de criminalité organisée 24 affaires de corruption 3 affaires de traite des êtres humains 13 affaires de terrorisme 49 affaires de crimes de guerre 9 affaires liées aux émeutes de mars 2 affaires d'enlèvement
Suivi et encadrement des activités de 7 335 membres du Service de police du Kosovo, l'accent étant mis sur le personnel de rang intermédiaire, les enquêtes criminelles, l'impartialité des systèmes de recrutement, d'avancement et de discipline et le traitement équitable des minorités	7 068	Nombre de membres de la police du Kosovo ayant bénéficié d'un encadrement, d'un suivi et de conseils jusqu'au 9 décembre 2008, date à laquelle l'EULEX a assumé la responsabilité opérationnelle de ces fonctions.
Surveillance du respect des droits de l'homme de la part du Service de police du Kosovo et adoption de mesures pour remédier aux défaillances recensées au moyen de consultations directes et de rapports périodiques	Oui	La MINUK a surveillé la façon dont le Service de police du Kosovo respectait les normes relatives aux droits de l'homme. Des plaintes accusant la police du Kosovo de faire un usage injustifié de la force ont été reçues, et le Groupe des normes professionnelles a mené l'enquête.

		En décembre 2008, ce groupe a été transféré vers l'EULEX.
Formation et encadrement de 10 procureurs et 10 juristes kosovars relevant du Bureau des procureurs spéciaux du Kosovo quant aux méthodes à suivre pour enquêter sur des affaires graves concernant notamment la criminalité organisée, la traite des êtres humains, les crimes interethniques, le terrorisme et la corruption et pour en traduire en justice les auteurs présumés	15	Sept procureurs spéciaux et 8 juristes du Bureau des procureurs spéciaux du Kosovo ont bénéficié de stages de formation. L'EULEX s'est chargé de ces responsabilités, par l'intermédiaire de son Bureau des procureurs spéciaux de la République du Kosovo, en février 2009.
Formation de 65 cadres kosovars à l'administration des 8 établissements pénitentiaires du Kosovo	65	Nombre de cadres kosovars ayant été formés à l'administration des 8 établissements pénitentiaires placés sous la responsabilité opérationnelle du Ministère de la justice
Formation de 7 inspecteurs et 5 juristes kosovars du Groupe de l'inspection judiciaire, ainsi que de 7 auditeurs kosovars du Groupe de l'audit judiciaire	Objectif atteint	Entre juillet 2008 et mars 2009, le National Center for State Courts a organisé 8 stages de formation pour 7 inspecteurs et 5 juristes kosovars appartenant au Groupe de l'inspection judiciaire (devenu aujourd'hui le Bureau du responsable des services disciplinaires), ainsi qu'à 5 auditeurs kosovars appartenant au Groupe de l'audit judiciaire.
Suivi du travail et, au besoin, renforcement de la formation de 400 membres du personnel dans les domaines de l'accès des minorités à la justice, de la lutte contre la discrimination, de la défense des victimes et de l'aide à leur apporter, des personnes disparues et de la criminalistique, des règles régissant l'administration de la justice et de l'entraide judiciaire au niveau international	25	Nombre de membres du personnel dont a été suivi le travail
	16	Nombre de ceux qui ont reçu une formation sur le problème des personnes disparues et la criminalistique
	9	Nombre de membres du personnel qui ont reçu une formation sur les règles régissant l'administration de la justice et l'entraide judiciaire au niveau international
		La MINUK a cessé en septembre 2008 d'évaluer le travail du personnel, de former le personnel dans les domaines de l'accès des minorités à la justice, de la lutte contre la discrimination et de la défense des victimes et d'apporter son concours à la réduction des effectifs de la Division de la réforme du système judiciaire du Département de la justice.
Formation de 11 membres kosovars du Conseil judiciaire du Kosovo chargés de nommer et de sanctionner les juges et les procureurs et d'assurer l'administration des tribunaux	Objectif non atteint	Le Conseil judiciaire du Kosovo a cessé de fonctionner en janvier 2009. Aucune formation n'a été assurée pendant la période à l'examen.
Mise en place d'un dispositif d'aide judiciaire au Kosovo et formation de 21 personnes appelées à y travailler	Objectif atteint	La Commission de l'aide judiciaire a été créée le 29 septembre 2007, et elle est devenue pleinement opérationnelle le 15 juillet 2008.

Supervision de l'application de la loi de lutte contre les discriminations, prestation de conseils en la matière et concertation avec le Ministère de la justice	Objectif atteint	De 2006 à 2009, l'OSCE a financé une série de stages de formation sur le renforcement des capacités à l'intention de tous les ministères, y compris celui de la justice, aux fins de la mise en œuvre de la loi promulguée par la MINUK sur la lutte contre les discriminations.
Promotion de la poursuite du recrutement et du maintien en poste de membres des communautés minoritaires au sein du Service de police du Kosovo au moyen de campagnes d'information	Objectif atteint	La police de la MINUK a participé activement à l'établissement de bons rapports entre le Service de police du Kosovo et les médias nationaux et étrangers, et elle a mis en avant, à travers ces médias, les questions liées à la problématique hommes-femmes, aux facteurs ethniques et aux problèmes des minorités. De plus, elle a lancé et aidé le Service de police du Kosovo dans la publication, chaque mois, dans les trois langues, d'une revue interne (*The Protector*) touchant tous les aspects des activités du Service de police du Kosovo et tous ses membres. Cette revue a été distribuée gratuitement dans toute la zone de la Mission. À l'heure actuelle, 15,5 % des 7 068 membres du Service de police du Kosovo sont issus de communautés minoritaires.
Lancement d'une campagne d'information visant à promouvoir l'état de droit et le maintien de l'ordre, au moyen de 7 500 exemplaires du magazine *Focus Kosovo* (soit au total 90 000 exemplaires et 12 numéros), 15 000 exemplaires de la lettre d'information *Danas I Sutra* (*Aujourd'hui et demain*) (soit au total 180 000 exemplaires et 12 numéros), 70 conférences de presse, 205 communiqués de presse et une revue de presse (analyse de 356 manchettes matinales, de 280 articles de presse et de 536 coupures de presse internationale)	Objectif non atteint	En raison de la reconfiguration de la Mission et, notamment, du rôle opérationnel accru qu'allaient assumer ses partenaires internationaux, la MINUK a mis fin, en octobre 2008, à plusieurs des activités qu'elle menait en faveur de l'état de droit et du maintien de l'ordre, y compris la publication du magazine *Focus Kosovo* et de la lettre d'information *Danas I Sutra* et ses conférences de presse hebdomadaires. Les produits sont décrits sous la rubrique consacrée à la réalisation escomptée 1.1.

Réalisation escomptée 2.2 : Maintien de l'ordre public au Kosovo

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Réduction du nombre de crimes commis contre des personnes (2006/07 : 6 565; 2007/08 : 6 800; 2008/09 : 6 400)	3 400 crimes ont été commis contre des personnes entre le 1er juillet 2008 et le 9 décembre 2008. Cela représente un recul et, le 9 décembre 2008, date à laquelle la police de la MINUK a cessé ses activités et l'EULEX a assumé les responsabilités opérationnelles correspondantes, on s'acheminait vers l'objectif visé.

Réduction du nombre de crimes contre des biens (2006/07 : 18 732; 2007/08 : 15 600; 2008/09 : 15 200)	8 000 crimes contre des biens ont été commis entre le 1er juillet 2008 et le 9 décembre 2008, ce qui représentait un recul; le 9 décembre 2008, date à laquelle la police de la MINUK a cessé ses activités et l'EULEX a assumé les responsabilités opérationnelles correspondantes, on s'acheminait vers l'objectif visé.
Maintien à 80 % du taux d'identification des auteurs présumés d'infractions contre des personnes (2006/07 : 52,75 %; 2007/08 : 80 %; 2008/09 : 80 %)	Des suspects ont été trouvés dans 68 % des affaires concernant des crimes commis contre des personnes. Les enquêtes ont été menées avec rapidité, et, le 9 décembre 2008, date à laquelle la police de la MINUK a cessé ses activités et l'EULEX a assumé les responsabilités opérationnelles correspondantes, on s'acheminait vers l'objectif visé.
Maintien à 48 % du taux d'identification des auteurs présumés d'infractions contre des biens (2006/07 : 34,25 %; 2007/08 : 48 %; 2008/09 : 48 %)	Des suspects ont été trouvés dans 45 % des affaires de crimes commis contre des personnes. Les enquêtes ont été menées avec rapidité et, le 9 décembre 2008, date à laquelle la police de la MINUK a cessé ses activités et l'EULEX a assumé les responsabilités opérationnelles correspondantes, on s'acheminait vers l'objectif visé.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Prestation de services de sécurité lors des réunions publiques, y compris les rassemblements politiques, les manifestations sportives, les marches de protestation et les manifestations	Oui	En collaboration avec la police du Kosovo, la police de la MINUK a assuré la sécurité des manifestations sportives, des réunions publiques et des manifestations jusqu'au 9 décembre 2008, date à laquelle elle a cessé ses activités et l'EULEX a assumé dès lors les responsabilités opérationnelles correspondantes.
Maintien de la présence du personnel international chargé des opérations de police (y compris les unités de police constituées) dans des lieux stratégiques situés sur tout le territoire du Kosovo, en particulier dans les zones sensibles sur le plan ethnique, aux fins du maintien de l'ordre et de la prévention des manifestations violentes et des autres troubles civils	Oui	Des policiers de la MINUK, y compris des membres d'unités de police constituées, ont patrouillé dans les zones abritant des minorités et assuré des services de garde stationnaire, notamment aux portes de la prison de Mitrovica et aux postes frontière 1 et 31, jusqu'au 9 décembre 2008, date à laquelle la police de la MINUK a cessé ses activités et l'EULEX a assumé les responsabilités opérationnelles correspondantes.
Mise à disposition de moyens de sauvetage d'otages et d'intervention rapide ainsi que de protection rapprochée de personnes menacées	Oui	Les unités spécialisées de la police de la MINUK ont assuré la sécurité de témoins et de dignitaires étrangers jusqu'au 9 décembre 2008, date à laquelle la police de la MINUK a cessé ses activités et l'EULEX a assumé les responsabilités opérationnelles correspondantes.

Organisation, au maximum, de 100 missions ponctuelles et de 150 opérations de reconnaissance et de surveillance par les unités de police spécialisées	52	Missions ponctuelles
	80	Opérations de reconnaissance et de surveillance réalisées par les unités de police spécialisées Les policiers, les unités spécialisées et les unités de police constituées de la police de la MINUK ont mené diverses activités opérationnelles visant au maintien général de la paix et de l'ordre dans tout le Kosovo, jusqu'au 9 décembre 2008, date à laquelle la police de la Mission a été réorganisée et l'EULEX a assumé les responsabilités opérationnelles correspondantes.
Suivi et évaluation des infractions signalées contre des minorités	410	Nombre d'affaires suivies et examinées. Un bureau consacré au suivi des crimes commis contre les minorités a été mis en place au quartier général de la police de la MINUK, à Pristina, jusqu'au 9 décembre 2008, date à laquelle la police de la MINUK a cessé ses activités et l'EULEX a assumé les responsabilités opérationnelles correspondantes.

Composante 3 : appui

18. Au cours de l'exercice, la composante appui de la Mission a apporté un appui efficace et rationnel dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité afin que la Mission puisse s'acquitter des tâches qui lui avaient été confiées en réalisant les produits correspondants et en améliorant les services, ainsi qu'en obtenant des gains d'efficacité. Des services d'appui devaient être fournis aux effectifs autorisés (38 officiers de liaison, 2 065 membres de la Police des Nations Unies, dont 500 membres des unités de police constituées et, en ce qui concerne le personnel civil opérationnel, 608 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 2 038 sur le plan national, ainsi que 162 Volontaires des Nations Unies). Ces services ont concerné tous les domaines, notamment la déontologie et la discipline, la prévention de l'infection par le VIH et du sida, l'administration du personnel, les soins de santé, l'entretien et la construction de locaux à usage de bureaux et d'habitation, l'informatique et les transmissions, les transports aériens et terrestres, les opérations de ravitaillement et la sécurité de l'ensemble du personnel dans la zone de la Mission. Donnant suite aux rapports en date des 12 juin et 24 novembre 2008 (S/2008/354 et S/2008/692, respectivement), dans lesquels le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité de la nécessité de réorganiser la présence internationale civile au Kosovo, la MINUK a entrepris, en juin 2008, de réorganiser sa structure opérationnelle et administrative, ce qui a eu une incidence considérable sur les produits de la composante appui, comme il est expliqué en détail ci-dessous.

Réalisation escomptée 3.1 : Fourniture à la Mission d'un appui efficace et rationnel, dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Mise en service intégrale du logiciel VMware	Objectif atteint. L'objectif visant à ramener de 145 à 120 le nombre de serveurs a été atteint, le nombre de serveurs s'élevant au terme de l'exercice budgétaire à 110, dont 47 faisant appel à la technologie VM.
Application intégrale des pratiques optimales d'entretien des véhicules aux 20 camions lourds du parc automobile de l'ONU	Il était prévu de remettre en état ou de remplacer plusieurs éléments essentiels, notamment des moteurs, des transmissions, des assemblages d'essieux arrière, des démarreurs et des groupes électrogènes. Toutefois, le prix élevé de ces éléments et la réorganisation prévue de la Mission ont empêché de mettre en œuvre ce programme, qui n'a pas été jugé rentable.
Application intégrale du programme d'entretien préventif des installations de la MINUK	Objectif atteint. Pendant la plus grande partie de l'exercice, les inspections ont été effectuées régulièrement et les réparations l'ont été en temps voulu mais, en raison de compressions de personnel, plus rien n'a été fait à partir de la fin du dernier trimestre. Le programme d'entretien préventif des installations de la MINUK avait permis d'économiser 34 % sur les services et 18,3 % sur les fournitures d'entretien.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Amélioration des services		
Augmentation du taux de disponibilité des serveurs, de 98 % en 2006/07 à 99 % en 2008/09	Oui	Le taux de disponibilité des serveurs est passé à 99 %.
Exploitation du logiciel de gestion du parc automobile développé par la Section des transports et la Section des transmissions et de l'informatique afin d'améliorer le contrôle du parc et la présentation d'informations y relatives et de mieux utiliser les systèmes CarLog et FuelLog	Oui	Le dispositif de gestion du parc automobile a été mis en place, ce qui a permis d'améliorer l'exactitude des données concernant les véhicules. Elle a permis de corriger de nombreuses divergences dans les relevés de kilométrage portées par le sous-traitant sur les bons d'achat de carburant (relevés réels du kilométrage au compteur) et le système FuelLog. L'efficacité de l'utilisation des systèmes CarLog et FuelLog a été améliorée, ce qui a aidé à repérer et signaler les anomalies de la consommation de carburant ou le kilométrage. FuelLog a également facilité la vérification des factures et des bons d'achat de carburant établis par le sous-traitant.

Réalisation d'inspections supplémentaires pour vérifier la sécurité des véhicules à kilométrage élevé qui sont en bon état, ce qui permettra de porter à 15 ans la durée de vie utile des camions lourds qui est normalement de 8 à 10 ans	Non	Le programme renforcé d'entretien des véhicules n'a pas été mis en œuvre, alors qu'il était prévu de réviser, voire de remplacer plusieurs remettre en état ou de remplacer plusieurs éléments principaux ou importants, notamment des moteurs, des transmissions, des assemblages d'essieux arrière, des démarreurs et des groupes électrogènes. En effet, le prix élevé des pièces et la réorganisation prévue de la Mission ont empêché de mettre en œuvre le programme, qui n'a pas été jugé rentable.
Exécution du programme d'entretien préventif des installations en vue de procéder par avance à des inspections et, le cas échéant, à des réparations afin de réduire au minimum les remises en état au cours de l'hiver, ce qui permettra de ramener les opérations de réparation de 15 par mois en moyenne en 2006/07 à 5 par mois au maximum en 2008/09	Oui	Le programme d'isolation thermique des installations a été pleinement exécuté moyennant la réparation, en temps voulu, de l'isolation des conduites d'eau, le calibrage des systèmes de chauffage, le remplacement des valves de chauffage défectueuses afin d'empêcher les pertes de chaleur et l'amélioration de l'isolation. Le programme d'entretien d'isolation thermique des installations a permis de ramener les demandes de dépannage – demandes de déblayage de la neige exclues – à 4,75 par mois (entre décembre 2008 et mars 2009).
Personnel militaire, personnel de police et personnel civil		
Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 38 officiers de liaison, 1 565 membres de la police des Nations Unies et 500 membres du Groupe de police spéciale	23	Effectif moyens d'officiers de liaison
	597	Effectif moyen de membres de la Police des Nations Unies
	280	Nombre moyen d'unités de police spéciales
		La diminution du nombre de déploiements, de relèves et de rapatriements de militaires et de membres de la police est imputable à la réorganisation de la Mission. Tous les membres du personnel civil ou militaire en fonctions ont bénéficié des services d'administration correspondant à leur situation.
Vérification, contrôle et inspection du matériel appartenant aux contingents, destiné aux membres du Groupe de police spéciale	Oui	Vérification et inspection mensuelles
Administration d'un nombre moyen de 2 808 membres du personnel civil, dont 608 recrutés sur le plan international et 2 038 recrutés sur le plan national, et de 162 Volontaires des Nations Unies	1 574	Effectif de personnel civil administré, se ventilant comme suit :
	311	Membres du personnel recrutés sur le plan international, en moyenne
	1 165	Agents recrutés sur le plan national, en moyenne
	83	Volontaires des Nations Unies

		La diminution du nombre de recrutements, de déploiements et de membres du personnel civil administrés, recrutés tant sur le plan international que national, est due à la réorganisation de la Mission. Tous les membres du personnel civil en fonctions ont bénéficié des services d'administration correspondant à leur situation.
Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de l'ensemble du personnel militaire et civil et des membres des unités de police portant sur la formation, la prévention, le suivi et l'application de mesures disciplinaires ainsi que sur la formulation de recommandations concernant les mesures à prendre en cas de manquement	Oui	Les activités menées par les services de déontologie et de discipline de la MINUK ont été les suivantes : Orientations stratégiques données à tous les fonctionnaires de rang supérieur sur l'ensemble des questions déontologiques et disciplinaires Mise en place du système de suivi des fautes professionnelles des Nations Unies Toutes les plaintes pour faute professionnelle ou conduite douteuse, notamment pour exploitation et violences sexuelles, ont été analysées et traitées. Une évaluation des types de cas dont s'occupe le Groupe Déontologie et discipline a été effectuée afin de mieux s'attaquer aux causes des problèmes, ce qui fait que des mesures de prévention ont été prises et on a fait respecter les règles et réglementations. L'élaboration du module de formation à l'intention des membres de la Police des Nations Unies et des officiers de liaison sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels a été achevée.
Installations et infrastructures		
Entretien et réparation de 53 installations de la MINUK sur 7 sites	53	Les locaux ont été entretenus et réparés pendant l'exercice, mais la réorganisation de la Mission a entraîné les modifications ci-après : L'ancien quartier général de la Mission a été cédé en décembre 2008 (en partie à la mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et en partie aux propriétaires). Cinq locaux à usage de bureaux ont été cédés à EULEX, et six à des particuliers. Douze sites de répéteurs ont été retirés de la liste des locaux de la MINUK du fait de la réorganisation de la Mission.

		En juin 2009, la MINUK assurait l'entretien des 29 locaux restants, dont 17 locaux à usage de bureaux et 12 sites de répéteurs.
Prestation de services d'assainissement pour tous les locaux (eaux usées et enlèvement et élimination des ordures)	Oui	La MINUK a assuré, deux fois par semaine pendant la durée de l'exercice, des services d'assainissement, notamment de collecte et d'élimination des eaux usées et des ordures.
Exploitation et entretien de 72 groupes électrogènes appartenant à l'ONU dans 53 installations	41	Nombre de groupes électrogènes entretenus à la fin de 2008/09, 26 autres étant en stock
Transports terrestres		
Exploitation et entretien de 987 véhicules appartenant à l'ONU, dont 65 véhicules blindés, et de 87 véhicules appartenant aux contingents dans 5 ateliers sur 7 sites	975	Nombre de véhicules appartenant à l'ONU (12 ont été passés par profits et pertes avant le début de l'exercice)
Opération d'un service quotidien de navette pour un effectif moyen de 496 membres du personnel des Nations Unies par jour, entre leur logement et leur lieu de travail	371	Nombre de fonctionnaires de l'ONU transportés par jour, en moyenne Le nombre de passagers est inférieur aux prévisions du fait de la réorganisation de la Mission.
Transports aériens		
Exploitation et entretien d'un hélicoptère sur un site	Non	La Section des opérations aériennes de la MINUK a été supprimée le 15 juin 2008.
Organisation de 54 navettes aériennes, 12 vols en dehors de la zone de la Mission et 8 opérations de relève du Groupe de police spéciale	Non	La Section des opérations aériennes de la MINUK a été supprimée le 15 juin 2008.
Transmissions		
Appui et entretien de 1 station centrale terrienne, de 8 microstations terriennes, de 40 standards téléphoniques et de 155 liaisons hertziennes		L'appui et l'entretien du matériel suivant ont été assurés :
	1	Station centrale terrienne
	8	Microstations terriennes
	40	Standards téléphoniques
	155	Liaisons hertziennes
		Après la réorganisation de la Mission, il ne restait que 12 standards téléphoniques et 39 liaisons hertziennes.
Appui et entretien de 53 répéteurs VHF et de 80 répéteurs UHF (1 882 utilisateurs dans le premier cas et 2 411 dans le second)		L'appui et l'entretien du matériel suivant ont été assurés :
	19	Répéteurs VHF
	3	Répéteurs UHF
	753	Combinés VHF

		La quantité de matériel pris en charge et entretenu a été inférieure aux prévisions en raison de la réduction des effectifs entraînée par la réorganisation de la Mission.
Appui et entretien de systèmes multiplex numériques comportant 1 commutateur principal, 6 stations fixes et 2 007 radios	Oui	Services d'appui et d'entretien assurés pour 2 510 unités de systèmes multiplex numériques, de 2 503 transmetteurs Matra et stations pour véhicules. Par la suite, il a été fait don de toutes les unités au Service de police du Kosovo, en application des règlements de l'ONU.
Appui et entretien de 4 systèmes de visioconférence destinés à assurer les communications avec les services du Siège et d'autres missions	4	Systèmes de visioconférence ont été appuyés et entretenus, et 46 visioconférences ont eu lieu
Informatique		
Appui et entretien de 124 serveurs, 2 477 ordinateurs de bureau, 904 ordinateurs portables, 2 670 imprimantes et 138 routeurs numériques sur 7 sites	Oui	Services d'appui et d'entretien fournis pour l'ensemble du matériel informatique de la MINUK. Après la réorganisation de la Mission, il ne restait, en juin 2009, que 110 serveurs, 783 ordinateurs de bureau, 269 ordinateurs portables, 132 imprimantes et 69 routeurs numériques, répartis entre 4 sites (Pristina, Mitrovica, Belgrade et Skopje).
Appui et entretien de réseaux étendus (WAN) et locaux (LAN) pour 3 500 usagers sur 7 sites	956	Nombre d'usagers
	4	Nombre de sites
		La réorganisation de la Mission a réduit de 956 le nombre d'usagers de réseau et de 4 le nombre de sites (voir ci-dessus).
Services médicaux		
Exploitation et entretien de 1 dispensaire de niveau 1+ à Pristina disposant de 1 infirmerie, de 4 dispensaires offrant des soins de base (1 par région), de 1 service d'urgence ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, d'infirmeries et de services hospitaliers, notamment un unité de soins intensifs et un service d'isolement des malades contagieux, qui dispensent des soins à l'ensemble du personnel de la Mission et de celui d'autres organismes des Nations Unies, ainsi que, en cas d'urgence, à la population civile locale	Oui	11 038 malades se sont rendus aux dispensaires de la MINUK, à Pristina et dans les régions. Des services médicaux ont été offerts 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, au personnel de la MINUK, jusqu'en mai 2009. Après la réorganisation de la Mission, il n'a plus été offert qu'un service à horaire unique, 5 jours par semaine, 8 heures par jour. Un médecin a été recruté par la Section des services médicaux pour les soins d'urgence.
Maintien d'un dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne dans toute la zone de la Mission et pour tous les sites des Nations Unies, à destination notamment des hôpitaux de niveau 3 de Prizren, Gnjilane, Belgrade et Skopje ainsi que d'un centre médical spécialisé à Vienne	Oui	Trois dispensaires régionaux de la MINUK ont été cédés à EULEX à partir de décembre 2008; 2 membres du personnel de la MINUK ont été évacués pour raisons médicales hors de la zone de la Mission; 4 ont été rapatriés dans leur pays d'origine; 46 transferts vers des centres

		médicaux de niveau 2 ont été effectués dans la zone de la Mission.
Exploitation et entretien d'un service de consultation et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH, à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission	Oui	Le programme de consultation volontaire et de dépistage confidentiel du VIH/sida fonctionnent bien : 46 membres supplémentaires du personnel ont bénéficié de ces services au centre de santé de la MINUK, à Pristina.
Mise en œuvre d'un programme destiné à sensibiliser l'ensemble du personnel de la Mission à l'infection par le VIH et au sida, notamment au moyen de la dissémination mutuelle de l'information	275	Un atelier de sensibilisation au VIH/sida, d'une durée d'une semaine, a été organisé à l'intention de 275 membres du personnel de la MINUK. La Journée mondiale de la lutte contre le sida a été marquée par des campagnes qui ont aidé la Section des services médicaux à sensibiliser le personnel à la question.
Vaccination de l'ensemble du personnel de la Mission contre la grippe	824	Nombre de membres du personnel de la MINUK qui ont été vaccinés. Des référents pour la pandémie de grippe ont été nommés et formés pour chaque section. Le plan de préparation à la pandémie de la Mission a été actualisé et un nouveau coordonnateur a été nommé.
Sécurité		
Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à tous les personnels se trouvant dans la zone de la Mission	Oui	Le quartier général de la Mission et les sièges administratifs et régionaux ont été protégés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 par les services de sécurité fournis par la Mission et par des agents de sécurité contractuels. Après la réorganisation de la MINUK, plusieurs complexes et sites ont été cédés à d'autres organisations et d'importantes réductions d'effectifs ont eu lieu.
Fourniture de services de protection rapprochée 24 heures sur 24 au personnel de direction de la Mission et aux personnalités en visite	Oui	Fourniture de services de protection rapprochée 24 heures sur 24 au domicile et au bureau du Représentant spécial du Secrétaire général à Pristina
Évaluation de la sécurité des sites situés dans la zone de la Mission, et notamment contrôle de la sécurité de 120 domiciles	124	Nombre de consultations et d'inspections portant sur la sécurité des logements des membres du personnel menées pour les nouveaux arrivants et pour les membres du personnel ayant déménagé au cours de l'exercice Évaluation des Normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile et des Normes minimales de sécurité opérationnelle applicables aux bureaux et domiciles du personnel des organismes, fonds et programmes des Nations Unies menées à travers tout le Kosovo

Formation en matière de sécurité, formation de base en matière de prévention des incendies et exercices d'évacuation en cas d'incendie, à l'intention de tous les nouveaux arrivants	Oui	Stages de formation en matière de sécurité organisés pour 95 nouveaux membres du personnel de la Mission et des personnalités en visite au Kosovo
Organisation de 4 exercices de postes de commandement	4	Quatre exercices ont été effectués pour les postes de commandement.
Réunions d'information mensuelles destinées à sensibiliser l'ensemble du personnel de la Mission aux questions de sécurité et aux plans d'urgence, afin que tous soient informés de toutes les questions touchant leur sécurité et leur sûreté	12	Nombre de réunions d'information sur la sécurité organisées à l'intention de tous les membres de l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité dans la capitale et dans les régions de Gnjilane, de Peja et de Prizren

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009.)

Catégorie	*Montants répartis (1)*	*Dépenses (2)*	*Écarts*	
			Montant (3) = (1) – (2)	*Pourcentage (4) = (3)/(1)*
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	1 455,5	1 032,2	423,3	29,1
Contingents	–	–	–	–
Police des Nations Unies	53 813,3	30 137,9	23 675,4	44,0
Unités de police constituées	9 742,2	7 088,7	2 653,5	27,2
Total partiel	**65 011,0**	**38 258,8**	**26 752,2**	**41,2**
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	61 293,2	52 425,3	8 867,9	14,5
Personnel recruté sur le plan national	44 278,8	47 776,4	(3 497,6)	(7,9)
Volontaires des Nations Unies	4 684,1	4 807,2	(123,1)	(2,6)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	365,2	552,5	(187,3)	(51,3)
Total partiel	**110 621,3**	**105 561,4**	**5 059,9**	**4,6**
Dépenses opérationnelles				
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	25,0	186,3	(161,3)	(645,2)
Voyages	791,9	1 046,8	(254,9)	(32,2)
Installations et infrastructures	10 132,5	12 551,6	(2 419,1)	(23,9)
Transports terrestres	2 892,3	3 687,8	(795,5)	(27,5)
Transports aériens	1 119,4	10,1	1 109,3	99,1
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–
Transmissions	3 214,2	2 498,5	715,7	22,3
Informatique	2 502,7	2 603,4	(100,7)	(4,0)
Services médicaux	413,3	599,8	(186,5)	(45,1)
Matériel spécial	92,1	43,5	48,6	52,8
Fournitures, services et matériel divers	1 196,3	1 475,3	(279,0)	(23,3)
Projets à effet rapide	–	–	–	–
Total partiel	**22 379,7**	**24 703,1**	**(2 323,4)**	**(10,4)**
Total brut	**198 012,0**	**168 523,3**	**29 488,7**	**14,9**
Recettes provenant des contributions du personnel	15 278,4	15 295,3	(16,9)	(0,1)
Total net	**182 733,6**	**153 228,0**	**29 505,6**	**16,1**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	**198 012,0**	**168 523,3**	**29 488,7**	**14,9**

B. Répartition mensuelle des dépenses

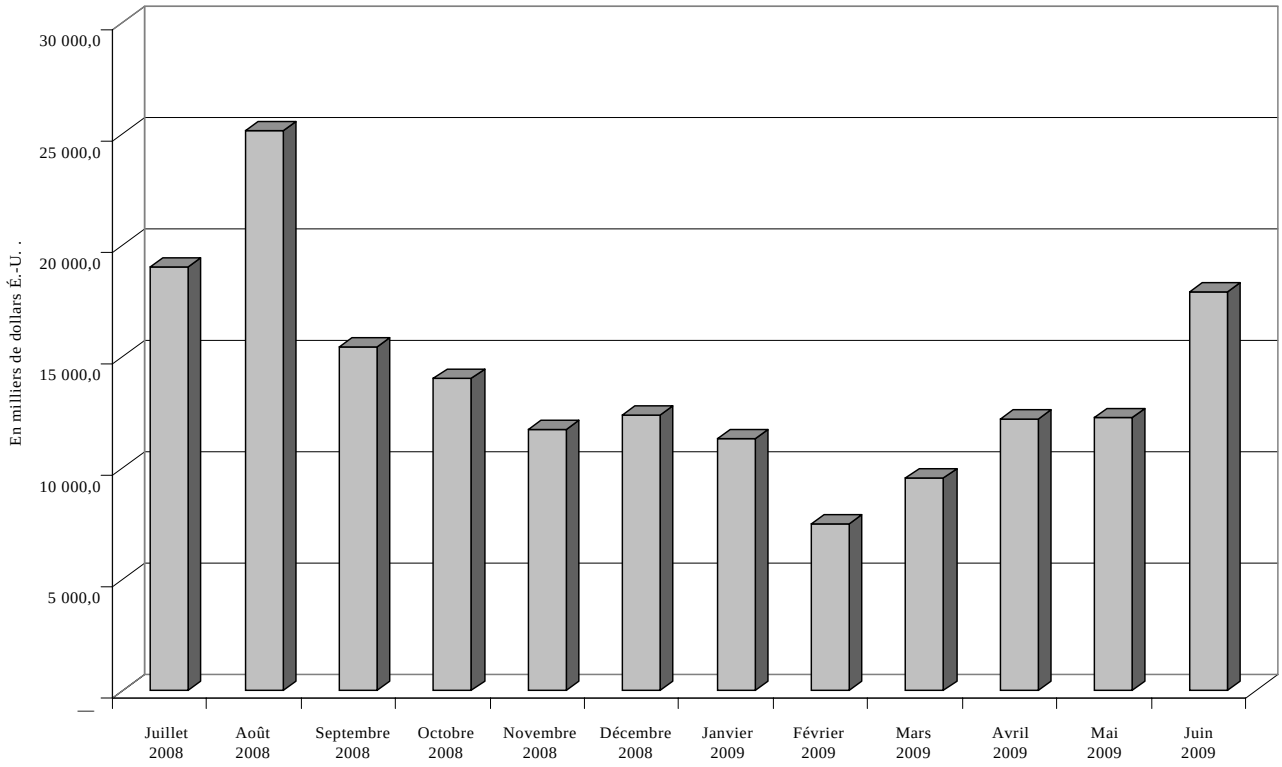

19. Les pics de dépenses enregistrés en juillet et août 2008 tiennent à l'exécution d'engagements approuvés portant principalement sur les services de blanchissage, de restauration et de sécurité, les services collectifs de distribution, le carburant et les services et licences informatiques. L'accroissement des dépenses enregistré en mars, avril et mai 2009 s'explique par le versement d'indemnités de licenciement, la Mission ayant été restructurée et ses effectifs réduits au cours de cette période. Le pic de dépenses en juin 2009 est imputable au remboursement des sommes dues au titre des unités de police constituées et à l'inscription d'un engagement dans l'attente de l'examen de réclamations liées à la location de locaux.

C. Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant*
Intérêts créditeurs	855,2
Recettes diverses ou accessoires	7 464,4
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	(78,0)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	892,5
Total	**9 134,1**

D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Dépenses*
Matériel majeur	
Unités de police constituées	1 305,6
Total partiel	**1 305,6**
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructure	141,7
Transmissions	101,0
Services médicaux	57,3
Matériel spécial	43,5
Total partiel	**343,5**
Total	**1 649,1**

Facteurs approuvés pour la Mission	*Pourcentage*	*Date d'entrée en vigueur*	*Date du dernier examen*
A. Facteurs applicables à la zone de mission			
Contraintes du milieu	1,0	10 juin 1999	–
Usage opérationnel intensif	0,8	10 juin 1999	–
Acte d'hostilité ou abandon forcé	1,0	10 juin 1999	–
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	1,7-4,0		

IV. Analyse des écarts[1]

	Écart	
Observateurs militaires	423,3	29,1 %

20. L'économie s'explique principalement par la compression générale de la composante sécurité et par la réduction du nombre d'observateurs militaires prévue dans le cadre de la restructuration et de la compression des effectifs de la Mission. Le nombre moyen d'observateurs militaires déployés durant l'exercice 2008/09 s'est élevé à 23 au lieu des 37 prévus.

	Écart	
Police des Nations Unies	23 675,4	44,0 %

[1] Le montant des écarts est exprimé en milliers de dollars des États-Unis. Ne sont analysés que les écarts de plus ou moins 5 % ou 100 000 dollars.

21. L'économie s'explique principalement par la compression générale de la composante sécurité et par la réduction des effectifs de la police des Nations Unies dans le cadre de la restructuration et de la compression des effectifs de la Mission. Le nombre moyen de membres de la Police des Nations Unies déployés durant l'exercice 2008/09 s'est élevé à 597 au lieu des 1 409 prévus.

	Écart	
Unités de police constituées	2 653,5	27,2 %

22. L'économie est principalement due à la cessation des activités des unités de police constituées en décembre 2008 et au rapatriement définitif du personnel fin février 2009 et, partant, à la réduction des dépenses au titre du matériel appartenant aux contingents. Cette économie est en partie annulée par l'augmentation des dépenses au titre du rapatriement du personnel et du matériel.

	Écart	
Personnel recruté sur le plan international	8 867,9	14,5 %

23. L'économie s'explique par la réduction générale du personnel dans le cadre de la restructuration et de la compression des effectifs de la Mission. Cette économie est en partie annulée par le versement d'indemnités de licenciement d'un montant de 2 millions de dollars.

	Écart	
Personnel recruté sur le plan national	(3 497,6)	(7,9 %)

24. Le dépassement est imputable aux coûts liés à la cessation de service des agents recrutés sur le plan national, notamment au montant des indemnités de licenciement, qui s'élève à 13,5 millions de dollars. Ce dépassement est en partie compensé par la réduction progressive du personnel recruté sur le plan national dans le cadre de la réduction des effectifs.

	Écart	
Volontaires des Nations Unies	(123,1)	(2,6 %)

25. Le dépassement est imputable à la cessation de service de 61 Volontaires des Nations Unies, à leur rapatriement et au versement des prestations dues au titre de cette cessation. Le dépassement est en partie compensé par la réduction progressive du nombre des Volontaires des Nations Unies.

	Écart	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(187,3)	(51,3 %)

26. Le dépassement est imputable à des dépenses non inscrites au budget au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

	Écart	
Consultants	(161,3)	(645,2 %)

27. Le dépassement est principalement imputable aux services de consultants nécessaires pour le Groupe consultatif sur les droits de l'homme. Créé par la MINUK et devenu opérationnel en 2008/09, le Groupe consultatif doit permettre de renforcer la responsabilité en matière de violations des droits de l'homme.

	Écart	
Voyages	(254,9)	(32,2 %)

28. Le dépassement est principalement dû à la restructuration de la Mission. Onze visites de membres du personnel du Siège de l'Organisation des Nations Unies, d'un coût total de 194 700 dollars, ont eu lieu pour aider la Mission à élaborer et à mettre en œuvre le plan de retrait des effectifs. Par ailleurs, plusieurs présentations extérieures organisées à la suite de la clôture du pilier IV de la MINUK et de la signature d'initiatives internationales ont donné lieu à des voyages non prévus.

	Écart	
Installations et infrastructure	(2 419,1)	(23,9 %)

29. Le dépassement est imputable à des dépenses plus élevées que prévu au titre de la location de locaux, en raison d'un engagement contracté dans l'attente de l'examen de réclamations liées à l'utilisation par la MINUK d'entreprises du secteur socialisé et de locaux privés. Ce dépassement est en partie compensé par la réduction des activités de la Mission et notamment par l'annulation de services devenus inutiles après le transfert de locaux.

	Écart	
Transports terrestres	(795,5)	(27,5 %)

30. Le dépassement est essentiellement dû à un retard important dans la réception des factures. Des dépenses de carburant d'un montant de 720 800 dollars au titre de l'exercice 2007/08 ont été imputées sur l'exercice considéré.

	Écart	
Transports aériens	1 109,3	99,1 %

31. L'économie est imputable à la cessation des opérations aériennes en juin 2007. Les faibles dépenses engagées correspondent à la liquidation de l'hélicoptère.

	Écart	
Transmissions	715,7	22,3 %

32. L'économie est imputable à la réorganisation et à la compression des effectifs de la Mission, qui ont entraîné une réduction des dépenses au titre des communications par réseaux commerciaux, des services d'appui et des pièces

détachées. Cette économie est en partie annulée par l'augmentation des dépenses au titre du maintien d'un système de réseau interurbain numérique.

	Écart	
Informatique	(100,7)	(4,0 %)

33. Le dépassement s'explique par l'installation de la salle des serveurs dans de nouveaux locaux ainsi que par le déménagement et la réinstallation du matériel et des logiciels. Ce dépassement est partiellement compensé par des dépenses moindres que prévu au titre des services informatiques, des logiciels et des licences, en raison de la réorganisation et de la réduction des effectifs de la Mission.

	Écart	
Services médicaux	(186,5)	(45,1 %)

34. Le dépassement est imputable à l'achat de matériel médical neuf pour remplacer le matériel obsolète ou hors d'usage, afin d'améliorer la qualité des services médicaux fournis au personnel de la MINUK. Il s'explique également par l'achat de fournitures devant permettre de faire face à la pandémie de grippe H1N1.

	Écart	
Matériel spécial	48,6	52,8 %

35. L'économie est imputable à des dépenses moins importantes que prévu au titre du soutien logistique autonome pour le matériel appartenant aux contingents en raison de la cessation des activités des unités de police constituées en décembre 2008.

	Écart	
Fournitures, services et matériel divers	(279,0)	(23,3 %)

36. Le dépassement est principalement imputable aux pertes de change résultant de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis, ainsi qu'aux frais de transport supplémentaires associés au transfert du matériel excédentaire à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) du fait de la réorganisation et de la réduction des effectifs de la Mission.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

37. **En ce qui concerne le financement de la MINUK, il conviendrait que l'Assemblée générale :**

a) Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009, soit 29 488 700 dollars;

b) Se prononce sur l'affectation des autres recettes pour l'exercice clos le 30 juin 2009, soit 9 134 100 dollars, correspondant aux intérêts créditeurs (855 200 dollars), aux recettes diverses ou accessoires (7 464 400 dollars) et à l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (892 500 dollars), déduction faite des ajustements sur exercices antérieurs (78 000 dollars).